

Communiqué de presse

Paris le 10 mars 2025

Pour l'accessibilité des écoles et du service public, les territoires urbains revendiquent davantage de transparence et de planification

L'accessibilité est le corollaire du pacte républicain. Elle garantit à toutes et tous l'égalité des droits et l'égalité devant le service public. Obligation légale, l'accessibilité est et doit être le fruit d'un élan collectif. Grevés par des injonctions multiples en matière de normes et de financements et par des problématiques patrimoniales et foncières complexes, les territoires urbains réaffirment leur responsabilité. Déterminés à prendre leur part, ils s'inquiètent de certaines entraves pour atteindre cet objectif.

Le 6 mars, à l'occasion du Comité interministériel du handicap, des messages forts ont été posés, France urbaine rappelle ses propositions :

Rendre l'accessibilité effective :

- rendre publiques les données sur l'usage du fonds territorial d'accessibilité à l'échelle territoriale et associer les collectivités pour soutenir la mobilisation du fonds en proximité,
- rendre publiques les données cartographiées sur l'usage de la DSIL accessibilité en vue d'identifier les conditions d'accès à ce financement par les collectivités,
- assurer la mise en lien des sous-préfets à l'accessibilité avec les collectivités et faire de ces derniers des facilitateurs auprès de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat.

Garantir l'école pour tous :

La reprise en gestion des AESH à la suite de la loi du 27 mai 2024, le déploiement des pôles d'appui à la scolarité, l'intégration des services médico-sociaux dans les écoles sont une avancée. Le déploiement pâtit toutefois d'une désorganisation génératrice de tensions.

La réhabilitation du bâti scolaire se pense sur le temps long. Devrons-nous constater demain que nos écoles sont désormais adaptées au changement climatique mais inaccessibles faute d'avoir planifié collectivement la programmation et les cahiers des charges ?

Dans plusieurs territoires, le dialogue se tend faute d'évaluation partagée des besoins en AESH. 45 minutes sont accordées pour accompagner un enfant dans un territoire, 1h30 dans un autre, aucune prise en charge dans un troisième enfin. Les préconisations sur temps méridien disparaissent laissant familles et collectivités sans lisibilité.

Les territoires urbains demandent

- de garantir une évaluation partagée des besoins Etat/collectivités sur la pause méridienne,

- de rendre publiques les données sur l'affectation des AESH sur temps méridien par école,
- de mettre en place dans les villes volontaires une planification patrimoniale partagée de l'école pour tous en lien avec ARS, Education nationale, CAF, département et MDPH.

Prendre en compte les besoins, ce n'est pas les effacer. Agir, c'est programmer. Programmer, c'est connaître. Connaître, c'est associer, communiquer, et partager les besoins et les contraintes.

Adultes, enfants, familles, aidants, professionnels de l'éducation nationale, du médico-social, de la santé, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, animateurs se tournent vers l'Etat et les élus locaux.

Nous leur devons collectivement une réponse.

Pour garantir l'accessibilité, faisons ensemble le choix de la transparence, de la proximité et du collectif.

Contact presse

Julie JOLLIVET

07 56 82 43 12

j.jollivet@franceurbaine.or